

Lettre de l'administrateur provisoire des mines de Carhaix, Finistère, qui transmet l'adresse des citoyens de la commune de Poullaouen, lors de la séance du 10 fructidor an II (27 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de l'administrateur provisoire des mines de Carhaix, Finistère, qui transmet l'adresse des citoyens de la commune de Poullaouen, lors de la séance du 10 fructidor an II (27 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 13-14;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15020_t1_0013_0000_6

Fichier pdf généré le 14/01/2020

i

[*La commune de Montglone, département de Maine-et-Loire, retirée à Saumur en vertu de l'arrêté du Comité de Salut public, à la Convention nationale, 25 thermidor II*] (11)

Représentans d'un peuple libre,

La France peut-elle avoir donné naissance à des scélérats, à des monstres, comme il en a paru depuis la Révolution ! Surtout à un Robespierre qui, sous le manteau du plus pur patriotisme, a employé les plus indignes moyens pour séduire le Peuple, et cela pour exécuter le plus exécration des forfaits.

Que les agents de son infernal complot tremblent. L'Être Suprême qui conduit notre destinée, est trop juste pour ne pas les désigner, et les faire tomber comme luy sous le glaive de la Loy.

La surveillance et la constance que vous avez montrées dans toutes les occasions, et surtout en cette dernière, ont sauvé la République.

Dignes représentans

Restez fermes à votre poste, vivez pour les droits du Peuple, nous resterons debout pour vous aider de toutes nos forces, et de tout notre zèle. Plutôt nous ensevelir avec vous sous les ruines de la liberté, que de retomber dans l'esclavage.

Salut et fraternité.

RICHARD (*maire*), CLEMENCEAU, LEFEBVRE (*off. municip.*), et 5 autres signatures.

j

[*La société populaire de Genis-le-patriote. ci-devant Saint-Genis-l'Argentière. district de la Campagne de Commune Affranchie, département du Rhône, à la Convention nationale, 28 messidor II*] (12)

Citoyens représentans

Vous avez décrété le 16 de ce mois, que « les troupes des tyrans coalisés, enfermées dans les places de la République, envahies sur la frontière du Nord, et qui ne se seront pas rendues à discrétion, dans les vingt-quatre heures de la sommation qui leur sera faite, ne seront plus admises à aucune capitulation et seront passées au fil de l'épée. »

Ce décret qui est une nouvelle expression de la sollicitude paternelle de la Convention nationale et les triomphes éclatans de la république sur mer et sur terre, ont été pour nous un sujet d'allégresse. Nous avons consacré au plaisir pur de la fraternité, le soir d'un beau jour où chacun de nous, avait travaillé avec une nouvelle ardeur, à récolter la subsistance de nos généreux frères d'armes, en se rappelant leurs glorieux travaux.

(11) C 319, pl. 1303, p. 18. Mentionné par *Bull.*, 10 fruct.; *M.U.*, XLIII, 185.

(12) C 320, pl. 1313, p. 7.

Là dans les élans de notre patriotisme, dans l'enthousiasme nous avons voué à l'exécration publique, le lâche qui oserait parler de faire des propositions de paix avec les tyrans; nous avons juré, nous le jurons encore entre les mains de nos mandataires, de ne poser les armes et de ne soupiner après les douceurs de la paix, que lorsque l'Angleterre et ses parjures habitans aura été ensevelie sous les abymes des eaux, que lorsque cette poignée de brigands qui tyrannisent le genre humain, sera rentrée dans le Néant.

Le front ceint du bandeau de la Victoire, nous accomplissons aujourd'hui nos hautes destinées, nous prenons les villes avec la rapidité des éclairs, les potentats pâlisent, leurs esclaves fuient, le cabinet de Saint-James a épuisé les ressources de sa politique et certes ce n'est pas en ce moment de nos succès et du délabrement de nos ennemis, que nous devons mettre un terme à nos travaux. Ne serait-ce pas leur donner le temps de réparer leurs forces, d'aiguiser de nouveaux poignards, de vomir parmi nous, une nuée de conspirateurs et de combiner de nouveaux systèmes de contre-révolution.

Mais avec qui la nation française pourrait-elle traiter de la paix ? est-ce avec les peuples ? les peuples sont esclaves. Est-ce avec les rois ? où est donc la probité de françois le scélérat, de Georges Dandin et Consors ? Non, l'étendard d'une paix solide ne peut flotter que sur les cadavres des rois, sur les débris des trônes; mais jusqu'à ce moment, point de repos précaire, point de paix factice. Guerre, guerre aux tyrans. Voilà notre serment, voilà celui de nos femmes et de nos enfans dont les jeunes cœurs s'épanouissent aux accens de la liberté; et tous ensemble nous offrons à la Représentation nationale, qui chaque jour consolide la République par sa fermeté et ses décrets, le témoignage bien sincère de notre gratitude et de notre estime.

Salut et Fraternité; Vive la République ! Vive la Montagne ! Les sans-culottes jacobins et Montagnards de la Commune de Génis-le-Patriote ont arrêté l'envoi de cette adresse à la Convention nationale le 28 messidor, séance tenante, l'an second de l'ère républicaine.

MEUNIER (*Président*)
avec une page de signatures.

k

[*L'administrateur provisoire des mines de Carhaix, Finistère, au Président de la Convention nationale, 24 thermidor II*]

Citoyen président,

Les sans-culottes de la commune de Poul-laouen tous cultivateurs et ouvriers des mines, m'ont chargé de faire passer à la Convention nationale les deux adresses ci-jointes, elles ont été signées sur l'autel de la patrie en célébrant la fête du 10 août, et aux cris mille fois répétés, vive la République, mort à tous les dominateurs, l'une de ces adresses est en langue bretonne, elle est signée de ceux des citoyens qui ne connaissent pas encore la langue française, si

tous les bons sans-culottes qui ont applaudi à la lecture de cette adresse avaient su signer, elle serait couverte de plus de 2 000 signatures. Tu voudras bien citoyen président en donner connaissance à la Convention nationale.

Salut et Fraternité,

P. PHILIPPE.

[*La commune rurale de Poullaouen, département du Finistère à la Convention nationale, 10 août an II*](13)

Citoyens Représentans.

C'est dans la joie qui éclate sur tous les visages en célébrant la fête du triomphe de la Liberté, que nous signons sur l'autel de la patrie le témoignage de notre juste reconnaissance pour vos glorieux travaux. Que ne pouvez-vous lire dans nos cœurs ! Vous y verriez encore les traces profondes des inquiétudes que nous avons eues toutes les fois que nous vous avons vu en péril. Mais grâce à votre sagesse, à votre courage, et à votre fermeté, vous venez encore de sauver la liberté, de la plus odieuse trême que les hommes les plus atroces aient pu ourdir. O Robespierre ! O monstre dénaturé, tu as surpassé et Catilina et Cromwell ! Que ta mémoire, celle de tes adhérens et de tes pareils soit à jamais l'exécration du genre humain ! Quoi ! Tu voulais être le nouveau tiran d'un peuple libre, quelle ineptie ! quelle pensée absurde ! quel mortel pourrait sans délire concevoir l'idée de devenir maître des français ? Frappez Législateurs ; que le glaive vengeur des lois et de la liberté continue de trancher toutes les têtes ambitieuses. Continuez à purger la République de tous les monstres, les égoïstes qui la dévorent, et que personne n'espère plus de nous tromper par la plus brillante réputation...

M. MARLIERE (*maire*), PILLAS (*ex-maire et instituteur*), MAUVIEL (*secrét.greffier*), et 16 autres signatures.

I

[*La société populaire de Havre-de-Vie, ci-devant Croix-de-Vie, Vendée, à la Convention nationale, 23 thermidor II*](14)

Citoyens Représentants,

Nous avons vu avec attendrissement le dévouement généreux des marins sans-culottes qui montaient le vaisseau Le Vengeur. Cette conduite héroïque que nous désirons tous de suivre, ne contribuera pas peu à faire triompher la liberté. Au reçu de ce trait digne des plus beaux temps de Rome, les tyrans de l'Europe pâliront de dessus leurs trônes chancelans. Citoyens Représentants, notre commune s'enorgueillit d'avoir élevé dans son sein les citoyens Louis Barraud et Pierre Peau, tous deux faisant

partie de l'équipage du vaisseau Le Vengeur. La société vient d'arrêter avec enthousiasme qu'il serait élevé une collone au milieu de la salle, où seront inscrits les noms de ces deux citoyens vertueux : c'est là que nos neveux viendront lire leur devoir, et nous, ayant sans cesse de tels guides sous les yeux, notre seul désir sera de les imiter. Vive la République. Vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

COLLINET (*président*), CANDE (*secrétaire*).

2

La société populaire de Challans, département de la Vendée, annonce à la Convention qu'elle a fait passer, par le représentant du peuple Bô, 1^o. 14 cuillers et 11 fourchettes d'argent, avec 234 L, 2s. 3d. en numéraire, qu'offrent les volontaires du détachement du cinquième bataillon des Deux-Sèvres; 2^o. 201 L en numéraire avec une tabatière d'argent, qu'offrent aussi à la patrie les chasseurs du premier bataillon de la Manche; 3^o. 24 L offertes par les volontaires du troisième bataillon de Paris.

Mention honorable, insertion au bulletin (15).

Département Vengé, District de Challans.

Liberté, Egalité, fraternité ou la mort.

Challans le 3 thermidor, l'an 2^e de la République, une et indivisible.

La Société populaire et révolutionnaire de Challans, au président de la Convention nationale.

Citoyen président,

La société populaire et révolutionnaire de Challans, chargée de faire parvenir à la Convention:

1^o 14 cuillères et onze fourchettes d'argent avec 234 L, 2 s., 3 d. en numéraire remises par les volontaires du détachement du bataillon des Deux-Sèvres.

2^o La somme de 201 L en numéraire avec une tabatière d'argent, qui ont été remises par les chasseurs du 1^{er} bataillon de la Manche.

3^o La somme de vingt quatre livres aussi en numéraire, remise par les volontaires du 3^e bataillon de Paris, ces trois corps en garnison à Apremont, se font un plaisir de l'informer que ces effets précieux ont été envoyés au Républicain Bô, Représentant du peuple à Nantes, qui ne manquera pas d'occasions pour les faire parvenir à leur destination.

Cette offrande à la patrie est un nouveau témoignage du civisme de nos frères d'armes et elle prouve en même tems que c'est moins le vil

(13) C 320, pl. 1313, p. 1, 3. Page 2, adresse en langue bretonne.

(14) C 320, pl. 1313, p. 5.

(15) P.-V., XLIV, 170-171. Bull., 12 fruct. (suppl.).